

Projet de réhabilitation du brise-lames
à l'entrée du port de mer de la Compagnie minière Québec Cartier
à Port-Cartier

Dossier : 6211-02-040

Compte rendu de la période d'information
et de consultation publiques
du 4 septembre au 19 octobre 2007

La période d'information et de consultation publiques concernant le *Projet de réhabilitation du brise-lames à l'entrée du port de mer de la Compagnie minière Québec Cartier à Port-Cartier* a pris fin le 19 octobre 2007. Conformément au mandat qui lui a été confié le 23 août 2007 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 4 septembre au 19 octobre 2007, le dossier complet de la demande du certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Justification et description

Afin d'assurer la sécurité de l'expédition par voie maritime du concentré de fer extrait de la mine du Mont-Wright, situé à 400 km au nord de Port-Cartier, un brise-lames protège l'accès aux installations portuaires de la Compagnie minière Québec Cartier à Port-Cartier. Construit en 1958, le brise-lames s'avance dans le fleuve afin de bloquer les vagues provenant du large. D'une longueur de 300 mètres, il est constitué d'une vingtaine de cellules de palplanches d'acier remplies de pierres dynamitées et reliées entre elles. Malgré des travaux d'entretien en 2005 et en 2006, une évaluation récente de l'état de l'ensemble des cellules du brise-lames a fait ressortir la fragilité de cette structure dont la durée de vie est estimée à environ 10 ans. Comme la compagnie prévoit demeurer active encore au moins 20 ans, le promoteur juge primordial de procéder à des travaux de réhabilitation du brise-lames afin d'être en mesure d'assurer des conditions de navigation sécuritaires à long terme. Le projet consiste à procéder à des travaux d'enrochement sur une superficie de 7 500 m² sur le pourtour du brise-lames afin d'assurer la protection des cellules en palplanches contre les assauts de la mer.

La compagnie souhaiterait commencer les travaux en mai 2008 pour les terminer au plus tard à la fin d'octobre 2008. Les coûts globaux sont estimés à 5 millions de dollars.

(Extrait du communiqué émis le 4 septembre 2007)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies lors de la période d'information et de consultation publiques proviennent de l'information colligée lors de la séance d'information et à partir de conversations téléphoniques. Les préoccupations sont les suivantes :

- le processus de consultation ;
- l'implication du gouvernement fédéral dans le processus d'autorisation ;
- les répercussions du projet sur le milieu biologique immédiat et les milieux environnants ;
- les répercussions du brassage des sédiments sur les mollusques et les oiseaux migrateurs et conséquemment dans la chaîne alimentaire pour ceux qui les consomment ;
- l'évaluation de la contamination des sédiments par échantillonnage ;
- le droit de pêche et de chasse des Métis.

Les activités d'information et de communication

Les centres de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE ainsi que dans le centre de consultation suivant :

Centre	Adresse
Bibliothèque municipale Le Manuscrit	21, rue des Cèdres Port-Cartier

Le site Internet

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés dans le site Internet du BAPE.

La parution des avis publics par le promoteur

Date	Quotidien	Hebdo régional
7 septembre 2007	Le Journal de Québec	
7 septembre 2007	Le Journal de Montréal	
7 septembre 2007		Le Nord-Côtier
21 septembre 2007		Le Nord-Côtier

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Date	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
4 septembre 2007 Début de la période d'information et annonce de la séance	Quotidiens, hebdos et médias électroniques de la Côte-Nord	144	Site du BAPE
25 septembre 2007 Rappel de la séance d'information aux médias	Quotidiens, hebdos et médias électroniques de la Côte-Nord	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas

La séance d'information

Date	25 septembre 2007
BAPE : Animation	Louise Bourdages, conseillère en communication
Accueil et prise de notes	Marielle Jean, conseillère en communication
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Pas de représentant
Promoteur	Bruno Chevarie, ingénieur de projet, CMQC Julie Gravel, conseillère en protection de l'environnement, CMQC Mario Simard, conseiller en communication, CMQC Mario Heppell, chargé de projet, GENIVAR Nicolas Skiadas, concepteur de projet, Journeaux, Bédard et Associés
Assistance	8 personnes
Durée	2 heures

Les relations de presse

Tout au long du mandat, la responsable du dossier a eu des échanges avec des journalistes de la presse écrite et électronique couvrant le territoire concerné afin de relayer l'information à la population. Ces échanges avaient pour objectif de préciser le rôle du BAPE, le but et le déroulement de la séance d'information ainsi que l'étape à laquelle se trouvait le projet. Lors de la séance d'information, deux médias étaient représentés, Le Port-Carquois et Le Nord-Côtier.

La revue de presse

Une revue de presse a été réalisée tout au long de la période d'information et de consultation publiques. Le projet a fait l'objet d'une couverture médiatique dans les quotidiens Le Journal de Montréal, Le Journal de Québec et Le Soleil. Les hebdomadaires Le Port-Carquois et Le Nord-Côtier ont aussi traité du projet.

Les stations radiophoniques CKCN-FM (Sept-Îles) et CIPC-FM (Port-Cartier) ont également fait mention du projet, tout comme la station de télévision CFER (TVA) Rimouski.

Les éléments d'information qui ont été repris par les médias sont : la tenue de la séance d'information, la description du projet, les coûts et l'échéancier du projet, les répercussions appréhendées et les mesures d'atténuation, les coordonnées des centres de consultation ouverts dans le milieu touché pour la durée du mandat, la possibilité de faire une demande d'audience publique ainsi que la date limite pour le faire. Un des hebdomadaires régionaux a, de plus, fait ressortir

les appréhensions du chef métis de la communauté autochtone des Sept-Rivières concernant les répercussions du projet sur l'alimentation des membres de sa communauté.

La participation des autochtones

À la lecture du dossier, nous avons constaté qu'aucune communauté autochtone n'était concernée par les activités du projet. Nous n'avons donc entrepris aucune action particulière pour informer cette clientèle.

Lors de la séance d'information, une personne s'est présentée comme étant le chef métis de la communauté autochtone des Sept-Rivières, communauté affiliée à la Confédération des peuples autochtones du Canada et a pris la parole. Cette communauté n'a pas encore de statut juridique reconnu, que ce soit par le gouvernement canadien ou le gouvernement québécois.

Le chef s'est montré très inquiet quant aux répercussions du brassage des sédiments sur les mollusques et les oiseaux migrateurs et, conséquemment, pour ceux qui les consomment, dont les membres de sa communauté. L'information livrée lors de cette séance publique d'information ne l'a pas rassuré.

À la suite de quelques démarches, le promoteur a organisé une visite sur les lieux du projet avec le chef de cette communauté afin de répondre à ses questions et aux appréhensions qu'il avait concernant ce projet.

Québec, le 20 octobre 2007

Louise Bourdages, conseillère en communication, chargée du dossier
En collaboration avec Marielle Jean, conseillère en communication